



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Rapport d'activités 2017

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Pellissier Anne Christine	-	Présidente
Aquilon Sophie	-	Membre
Benichhou Martine	-	Membre
Berger Séverine	-	Membre
Bleuer Katharina	-	Membre
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Cerini Claudio	PS	Membre
Chappuis-Etienne Catherine	-	Membre
Corciulo Pier-Paolo	-	Membre
Coucet Frances	-	Membre
Delacou Karine	-	Membre
Ducommun Jérôme	-	Membre
Favre Isabelle	-	Membre
Geiser Claudine	PLR	Membre
Herzog Valérie	-	Membre
Krebs Etienne	-	Membre
Lambert Fabienne	-	Membre
Macheret Dubey Anne	-	Membre
Margotin Nicolas	-	Membre
Meier Corinne	-	Membre
Schmocker Valéry	-	Membre
Sourget Fabrice	-	Membre
Tanner Florence	-	Membre
Vauthier Thierry	-	Membre

2. Nombres de séances

Le CES s'est réuni à quatre reprises en 2017. Les membres du CES ont été invités à faire partie du groupe de travail sur l'organisation de l'école qui s'est réuni à cinq reprises en 2017.



3. Sujets traités

3.1. Newsletter

Un des problèmes du CES est son manque de visibilité auprès des parents et des enseignants du cercle scolaire. Afin de résoudre cette problématique, le CES a décidé de publier deux fois par année une Newsletter qui est diffusée via Pronote.

3.2. Mise en œuvre de Pronote

Le CES a été informé tout au long de l'année 2017 de l'avancement des travaux de mise en œuvre du logiciel de communication Pronote qui est opérationnel auprès de tous les parents depuis la dernière rentrée scolaire. Le CES a eu l'occasion de relever les points sensibles et exprimer les besoins des utilisateurs par rapport à cet outil.

3.3. Discussions sur les chantiers de l'école

L'école est en mutation constante ce qui amène la direction et le corps enseignant à proposer des changements importants dans la manière d'enseigner. Le CES a pu bénéficier de présentations de ces nouveaux modèles mis en place au CSVR comme l'enseignement-apprentissage par atelier, l'enseignement au cycle 3 dans les branches à niveaux et la rénovation du cycle 3. L'évaluation des élèves et les conditions de passage au cycle 3 ont été également des sujets abordés en 2017.

3.4. Groupe de travail sur l'organisation de l'école

Un groupe de travail relatif à l'organisation de l'école et la stratégie d'enclassement des élèves a été mis sur pied en 2017 avec pour objectif de réfléchir à un nouveau modèle d'organisation optimale et durable de l'enclassement des élèves au CSVR en prenant en compte les axes pédagogiques, organisationnels, financiers, les infrastructures existantes ainsi que les changements de société.

De par son rôle au sein du CSVR, le CES a été impliqué dans les travaux du groupe de travail, mais est également consulté sur les suites du travail technique.

4. Décisions importantes

Néant

17.04.2018

Au nom du Conseil d'établissement scolaire

La présidente

Anne Christine Pellissier



COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport d'activités 2017 -2018

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Soguel André	PLR	Président
Guyot Pierre-Ivan	PS	Vice-président
Francis Krähenbühl	PLR	Secrétaire-rapporteur
Beausire Thierry	PLR	Membre
Cerini Claudio	PS	Membre
Douard Romain	Les Verts	Membre
Fallet Mary-Claude	PLR	Membre
Geiser Raphaël	PLR	Membre
Haldenwang Micaël	UDC	Membre

2. Nombres de séances

Sept séances du 4 septembre 2017 au 9 avril 2018. Lors de la séance du 23 octobre Romain Douard rejoint notre commission en remplacement de Christine Amman Tschopp et lors de la séance du 9 avril c'est à Claudio Cerini de rejoindre la commission en remplacement de David Moratel.

Etant donné la situation financière de notre Commune, nous avons lors de chaque demande de crédit évalué la nécessité, l'urgence et la plus-value de l'objet. En ce qui concerne les effectifs, la pérennisation de postes pour la gérance du patrimoine a été approuvée en sachant que cette organisation est plus avantageuse qu'une externalisation. 0,4 EPT au GSR Val-de-Ruz qui devrait contribuer à faire baisser le coût de l'aide sociale. En plus des sujets amenés par le Conseil communal c'est bien évidemment l'augmentation du coefficient fiscal et les économies potentielles qui nous ont fortement occupés.

En date du présent rapport, deux séances sont encore agendées avant le Conseil général du 25 juin 2018.

Nous avons encore à traiter des comptes 2017, de futurs rapports du Conseil communal et du mandat reçu par le Conseil général « Adaptation raisonnable des salaires de la fonction publique communale », rapport qui vous sera soumis lors du Conseil général du 18 septembre en lien avec les travaux sur le budget 2019.

A ce jour ce sont 15 rapports qui ont été soumis à votre autorité.



3. Sujets traités

3.1. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 7'800'000 pour le réaménagement de la traversée du village de Chézard-St-Martin

Le présent projet est un héritage réactualisé de l'ancienne Commune de Chézard-St-Martin. La CGF en a pris connaissance et l'a discuté dans sa séance du 11 septembre 2017 en présence des huit membres (Christine Ammann-Tschopp n'ayant pas encore été remplacée) et de quatre membres du Conseil communal.

Nous ne reviendrons pas ici sur les détails du projet, exhaustivement décrit dans le rapport du Conseil communal. Soulignons simplement qu'il consiste à profiter des travaux entrepris par l'Etat dans cette rue pour - maîtriser la vitesse du trafic et sécuriser le déplacement des piétons par la création d'un trottoir Nord sur toute la longueur du tracé, - aménager la surface de la route et ses abords pour la mobilité douce, notamment par la création de bandes cyclables, - remplacer la conduite d'eau potable et des raccordements privés, - assainir le réseau des eaux claires et usées selon les mesures du PGEE, - renouveler l'alimentation de l'éclairage public et des candélabres, - mettre en valeur les qualités urbanistiques, architecturales et paysagères du site.

Tous ces travaux se feront en étroite collaboration avec le Service Cantonal des Ponts et Chaussées, ce qui est une bonne chose. D'autres intervenants potentiels ont été contactés, à savoir Video 2000 et Swisscom, mais ils n'ont pas de travaux prévus sur ce secteur. Le câblage de l'éclairage, dont le réseau appartient à la Commune, sera effectué par le Groupe E.

Le coût de l'ensemble des travaux pour la Commune est de CHF 7,8 mio, étalés sur trois ans. Ces coûts s'ajoutent aux CHF 2 mio pris en charge par l'Etat pour la réfection de la surface de la route. Notons que ce dernier ne prend pas à sa charge les aménagements de surface tels que trottoirs, arrêts de bus, bandes cyclables, etc.

La CGF ne s'est pas prononcée sur les aspects techniques du projet, qui sont du ressort de la Commission des aménagements urbains. Toutefois, au vu du montant de l'investissement, nous avons relevé que certains des travaux prévus paraissent trop luxueux

En regard des possibilités financières de la Commune. Il s'agit essentiellement des places en face de la Croix-d'Or, de la rue de la Forge, de l'allée du collège, du secteur Rebatte Lessiverie et du secteur Beauval/Temple de St-Martin.

Le coût des travaux du seul aménagement de ces places s'élève à environ CHF 1 mio ; certains membres sont d'avis que ces coûts doivent pouvoir être réduits de moitié. Dans un premier temps, la CGF a demandé au Conseil communal de revoir sa demande de crédit dans ce sens. Après un échange d'explications et d'arguments par voie électronique, certains sont revenus sur leur position initiale. La CGF est donc partagée concernant le montant de l'investissement mais ne déposera pas d'amendement en vue de le réduire.

La nécessité d'un deuxième trottoir au Nord de la route a également été discutée, mais nous avons été sensibles aux arguments de sécurité, notamment en vue de la construction prochaine de 90 appartements à la



sortie Est du village. Une réserve toutefois concernant la place de dépose des enfants devant le cimetière, qui se trouve au Sud de la route qu'il faudra donc traverser.

L'incertitude sur les coûts effectifs est, selon le Conseil communal, de l'ordre de 15-20%. Il faut espérer qu'au décompte final cette incertitude ne se traduira pas par un dépassement d'un million, voire davantage, mais bien par des économies.

Dans ces circonstances, la CGF est partagée quant au montant de la demande de crédit, quatre membres se sont prononcés en faveur des CHF 7,8 mio, quatre autres sont favorables à une réduction du crédit de CHF 500'000 sous forme d'amendement. Nous nous abstenons donc de faire une recommandation. Cependant, tous les membres attendent du Conseil communal qu'il prenne toute mesure nécessaire et utile pour contenir la dépense au minimum.

3.2. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'100'000 pour la création d'une salle de sciences et rénovation de quatre anciennes

Le projet soumis concerne à la fois l'Ecole et la Gérance du patrimoine de Val-de-Ruz. Au niveau pédagogique, de nombreux éléments justifient l'engagement des travaux décrits dans le rapport, notamment les changements au niveau de la grille horaire et l'augmentation du nombre d'élèves.

En termes financiers, un accent a été mis sur la conservation de l'existant afin de minimiser les coûts de rénovation. Si certains commissaires ont pu s'interroger sur les coûts élevés de quelques équipements pédagogiques, c'est surtout la courte durée de certains amortissements qui a suscité le plus de questionnements. Bien que ceux-ci soient a priori dictés par des dispositions cantonales, notre Commission a demandé au Conseil communal d'investiguer sur les possibilités d'étalement de ces amortissements, l'intérêt étant de lisser de manière plus importante les charges au niveau du compte de fonctionnement.

Ces quelques interrogations ne remettent pas en cause la nécessité du projet. En effet, la Commission de gestion et des finances reconnaît la vétusté et l'obsolescence des salles en l'état actuel et s'est montrée favorable à la demande de crédit d'investissement, acceptant à l'unanimité des membres présents le projet concernant la création d'une salle de sciences et rénovation de quatre anciennes.

3.3. Dotation en personnel de l'administration de la gérance du patrimoine

La première demande, qui concerne la pérennisation du poste d'architecte communal pour 0.8 EPT est pleinement soutenue par la CGF. Cette pérennisation apparaît en tout point comme une solution avantageuse pour la Commune, que ce soit d'un point de vue purement financier ou d'un point de vue organisationnel, dans le sens où le fait de pouvoir disposer en tout temps des compétences de notre architecte permet de garantir une vue d'ensemble de notre patrimoine bâti et des travaux nécessaires à son entretien et à son extension, sans avoir à multiplier les contacts avec plusieurs mandataires externes.



La deuxième demande, qui concerne la pérennisation de quatre postes, est également soutenue par la CGF. Sur la base du rapport qui nous a été fourni, et au regard de l'expérience des 3 dernières années, il apparaît clairement que l'organisation actuellement en place permet de remplir au mieux les tâches d'entretien courant de nos bâtiments communaux. La CGF considère aussi que le fait de disposer au sein de l'administration des forces nécessaires à l'entretien des bâtiments constitue une plus-value dans le sens où les personnes en place acquièrent avec le temps une connaissance des lieux permettant d'optimiser les tâches et de palier au mieux aux incidents inattendus. Enfin, cette solution n'est pas plus onéreuse qu'une externalisation.

3.4. Suppression de l'indice fiscal du volet « charges » de la péréquation financière intercommunale

Pour rappel, la péréquation financière entre les Communes vise à :

- renforcer la solidarité entre les Communes ;
- redistribuer plus équitablement les ressources fiscales entre elles;
- donner à chaque Commune les moyens d'assumer ses tâches de manière autonome.

Elle est divisée en deux volets :

- la péréquation des ressources
- la compensation de la surcharge structurelle qui prend en compte le coefficient d'accessibilité et de centre, l'altitude, la population et l'indice de charge fiscal.

Ce dernier critère, notoirement reconnu comme erroné dans la loi actuelle, doit être supprimé et compensé par un pourcentage plus élevé pour la prise en compte de la population et de l'altitude.

De facto, il est temps de modifier la loi régissant le fonctionnement de la péréquation financière intercommunale, cette dernière datant de l'an 2000. Cependant, en février 2017, la révision de la loi n'a pas été acceptée par le Grand Conseil.

Afin qu'une modification des composants de la péréquation ait lieu dans les prochains mois, à l'unanimité, la Commission est favorable au dépôt de ce projet de loi et nous vous proposons de l'adopter.

3.5 Mise en application de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité et création d'un fonds communal de l'énergie

Comme l'explique de manière exhaustive le rapport du Conseil Communal, la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain nous oblige à adapter la redevance pour l'utilisation du domaine public qui devra être abaissée graduellement jusqu'en 2020. La CGF a pris acte de cette contrainte.



En parallèle, la CGF s'est montrée très satisfaite de la proposition du Conseil Communal de créer un fond communal de l'énergie qui sera alimenté par une autre redevance prélevée auprès des consommateurs d'électricité.

Ces deux redevances ne grèveront pas le budget des consommateurs finaux, car même cumulées, les sommes encaissées par la Commune seront inférieures aux montants actuels. Mais au vu des limites fixées par la loi, la CFG estime que la solution proposée par le Conseil Communal est optimale.

3.6 Augmentation de la dotation en personnel du GSR Val-de-Ruz de 0.4 EPT

Lors de la séance de la CGF du 20 novembre 2017, le Conseil communal nous a fait part du constat suivant : l'introduction des mesures d'intégration professionnelle (MIP) est un échec. En effet, le GSR Val-de-Ruz doit faire face à la plus grande augmentation des dossiers sociaux en comparaison cantonale.

Ainsi, une nouvelle réflexion a été menée entre les Communes et les offices régionaux de placement (ORP) et a débouché sur une nouvelle vision de l'insertion professionnelle. Les services sociaux devront assumer une partie de la tâche liée à la réinsertion professionnelle des bénéficiaires. Même si cette nouvelle attribution pourrait être interprétée comme un nouveau report des tâches du canton sur les Communes, le Conseil communal a précisé que le but était de faire baisser le nombre de bénéficiaires du service social au maximum.

Le Conseil communal est conscient de la situation financière très difficile de la Commune, mais il a confirmé à la CGF que l'impact financier de cette demande devrait être nul du fait du financement du personnel des GSR via le « pot commun » prévu à cet effet.

Neuchâtel et du Val-de-Travers ont été les Communes pilotes pour cette nouvelle vision liée à la préparation des bénéficiaires à l'employabilité. Après la première année, le Conseil communal a indiqué que les résultats obtenus ont été intéressants. La mise en place de ce système permettra à terme une amélioration de l'efficacité avec, comme objectif défini, la diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale au Val-de-Ruz.

Au vue des motifs mentionnés ci-dessus, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée en faveur de ce projet à la majorité des membres présents.

3.7 Rapport de la CGF au Conseil général du 18 décembre 2017 Budget 2018

La CGF s'est réunie à dix reprises cette année et nous avons à chaque fois traité d'un sujet en lien avec le budget 2018. En effet, le Conseil communal nous a sollicités dès le début de l'année afin de nous rendre attentifs à la situation préoccupante des finances communales. Dans ce contexte nous avons listé des pistes d'économies et recettes possibles. Nous y reviendrons plus loin dans le rapport.

Pour traiter spécifiquement du budget 2018 nous nous sommes réunis à deux reprises, soit les 20 et 27 novembre 2017.



La CGF a en toute connaissance de cause et avec inquiétude pris acte du rapport du Conseil communal qui prévoit un résultat à l'équilibre uniquement grâce aux prélèvements de 4.1 mio à la réserve conjoncturelle, 1.1 mio par la dissolution de la réserve de réorganisation et l'augmentation du coefficient fiscal de 5 pts qui permet un apport de 2.7 mio. Sans ces prélèvements, le résultat serait une perte de plus de 7.9 mio.

Nous sommes obligés de prendre acte d'effets externes qui impactent lourdement notre Commune. En particulier le critère de l'incidence de la charge fiscale de l'actuelle péréquation financière à cause du coefficient fiscal actuellement favorable en moyenne cantonale. C'est pourquoi une majorité des membres de la commission soutient l'initiative communale « suppression de l'indice de charge fiscale de la péréquation financière intercommunale ». Il faut aussi relever dans les recettes la non-harmonisation de l'impôt des frontaliers qui nous prive de CHF 900'000.

Comme relevé précédemment nous avons traité du budget 2018 dès la séance de mars et lors de chaque rencontre avec le Conseil communal. Nous avons ainsi évoqué plusieurs domaines avec potentiels d'économies et pris quelques décisions les concernant.

- Refus d'augmenter le coefficient fiscal avec effet rétroactif au 01.01.2017.
- Report d'EPT prévu dans le PFT 2018-2021.
- Analyse du taux d'activité des Conseillers communaux : décision statu quo selon rapport du groupe de travail ad hoc.
- Transports scolaires, participation au coût des abonnements : décision négative pour l'instant, car avec l'augmentation des impôts il y aurait certainement incompréhension de la part des parents d'élèves.
- Fermeture du collège du Pâquier : décision négative pour une économie d'environ CHF 150'000.
- Nous saluons la stratégie des prélèvements aux taxes d'équipements routes et eaux lors d'investissements.
- La liste des 73 mesures de consolidation financière a été revue pour constater qu'une partie a été réalisée ces dernières années. Les pistes d'économies encore possibles se situent à deux niveaux, soit des économies impopulaires de quelques CHF 186'000 et des économies douloureuses de quelques CHF 500'000. Décision : uniquement si l'augmentation du coefficient fiscal devait être refusée. Par contre la participation des parents aux frais de transports doit être réétudiée en 2018.

Ce budget nous indique, avec la classification par nature, l'évolution suivante :

- Les charges de personnel, qui représentent le 42% de l'ensemble des charges, augmentent de CHF 626'700 par rapport au BU 2017 soit 1,70%. L'essentiel se trouve dans le domaine de l'enseignement à cause de l'augmentation des effectifs, en particulier de la réforme du cycle 3.
- Les biens, services et marchandises diminuent de CHF 1.2 mio pour retrouver un niveau légèrement supérieur à 2016. On considère cette nature comme bien maîtrisée malgré une augmentation des transports scolaires. Par contre, et nous le saluons, nous notons une forte diminution de prestations de tiers.
- Les amortissements du patrimoine administratifs augmentent de CHF 272'314 par rapport au budget 2017. Pour rappel, l'écart avec les comptes 2016 de CHF 2'536'241 est couvert par un prélèvement de CHF 1.9 mio à la réserve du patrimoine administratif qui se monte à CHF 14.8 mio au 01.01.2017.
- Les charges financières et revenus financiers se soldent par un écart positif de CHF 187'014 par rapport aux comptes 2016, ou CHF 43'420 par rapport au budget 2017. En lien il faut relever l'importance des biens-fonds du patrimoine financier qui, après imputations internes des intérêts et



charges financières, dégagent un revenu de CHF 1.6 mio tout en tenant compte d'une augmentation de l'entretien courant. C'est entre autre dans ce domaine que nous attendons de notre architecte communal une plus-value sur les travaux et investissements consentis.

- Les charges de transfert augmentent de CHF 660'000. Cela comporte essentiellement les transports publics, avec CHF 200'000 supplémentaires au pot commun et CHF 400'000 pour la ligne 421 que nous assumons entièrement. Cependant, nous avons demandé au Conseil communal de négocier une participation de la Ville de Neuchâtel.
- Les revenus de transfert diminuent de CHF 663'000. C'est principalement la baisse des redevances qui impacte directement le compte d'exploitation. Par contre un fonds de l'énergie est créé à hauteur de CHF 300'000, qui pourra être utilisé pour par exemple l'assainissement énergétique des bâtiments communaux du patrimoine administratif.
- La sécurité sociale augmente pour notre Commune de CHF 515'000, soit 4.75% par rapport au budget 2017 et s'élève ainsi à CHF 10.8 mio. Ce seul poste "mange" 20 pts d'impôts! L'augmentation de la dotation en personnel du GSR n'est pas prise en compte dans ce budget, cependant une seule personne qui retrouverait un emploi devrait permettre d'économiser les coûts supplémentaires.
- Revenus fiscaux en hausse de CHF 1.9 mio par rapport au budget 2017 et de CHF 235'018 plus faibles que les comptes 2016. Il faut retenir que sans l'augmentation de 5 pts du coefficient fiscal, soit un revenu de CHF 2.7 mio, nous enregistrons une baisse des impôts directs des personnes physiques de CHF 1.7 mio !
- Le revenu des taxes augmente de CHF 437'800 par rapport au budget 2017. Il s'agit pour l'essentiel d'une augmentation des remboursements de tiers dus à l'augmentation du nombre de citoyens, sans changement tarifaire.
- Pour les domaines autofinancés des eaux, déchets et chauffages à distance, les attributions et prélèvements se soldent par un résultat positif de CHF 748'187 qui permet de porter les réserves pour financements spéciaux à hauteur de CHF 5.9 mio. Cette situation favorable doit nous permettre de planifier et assumer les importants investissements futurs. Nous demandons d'analyser en 2018 si une baisse de la tarification de l'eau serait envisageable et supportable.
- En termes d'investissements, nous sommes en mesure d'investir jusqu'à CHF 7'400'000 pour le patrimoine administratif. Le budget proposé indique un taux d'autofinancement de 87,6% soit CHF 7'117'620 pour le PA et CHF 1'175'000 pour le patrimoine financier. Relevons que des crédits à hauteur de CHF 5'772'250 ont déjà été votés.

En conclusion la CGF n'est pas du tout satisfaite de se trouver face à un budget qui, bien qu'équilibré, nécessite de puiser dans les réserves et de solliciter une augmentation de 5 pts d'impôts. Cette augmentation correspond, pour un couple marié avec deux enfants et un revenu imposable de CHF 80'000, à CHF 334 par année, soit moins de 1 CHF par jour.

Cependant, nous devons constater que même les dispositions prises au budget 2018 ne seront pas suffisantes à l'avenir si rien ne change au niveau cantonal en matière de report de charges et de péréquation financière intercommunale.

En cas de référendum et refus populaire de l'augmentation d'impôts que nous proposons, nous serions dans l'impossibilité de voter de nouveaux crédits et surtout contraints de réduire drastiquement des prestations telles que subventions, transports, places en accueil pré- et parascolaire, courses d'écoles ou camps de ski.



C'est pour toutes ces raisons que la CGF appuie le Conseil communal et accepte ce budget avec l'arrêté relatif à l'augmentation de 5 pts du coefficient fiscal qui passerait ainsi à 72 pts.

3.8 Plan financier des tâches 2019-2023

Le 27 novembre dernier, la Commission de gestion et des finances a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt et une certaine inquiétude du PFT 2019-2023 présenté par le Conseil communal. En effet, en l'état actuel, et malgré une hausse du coefficient fiscal, les résultats prévisionnels futurs se présentent sous la forme d'un déficit récurrent important.

Comme l'a mentionné le Conseil communal, ce plan financier des tâches n'est aujourd'hui plus l'outil de planification tel que nous souhaiterions pouvoir l'utiliser, tant le fil rouge est difficile à déterminer. En effet, le contexte cantonal instable rend difficile la pose d'hypothèses qui concrétiseraient une vision pertinente de nos comptes communaux pour les années à venir. De son côté, la CGF reconnaît les difficultés pour établir à l'heure actuelle un tel document et salue le Conseil communal pour la rédaction de celui-ci.

La ligne prise par le Conseil communal, et qui semble à l'heure actuelle la plus pertinente, et la suivante :

- Prise en compte des paramètres connus aujourd'hui.
- L'augmentation du coefficient fiscal éponge les augmentations de structure.
- Compensation du déficit futur par des changements au niveau cantonal.

Ainsi, et malgré les importants déficits annoncés dans le rapport, l'espoir d'une amélioration future est concrète sur plusieurs aspects, notamment :

- Amélioration générale de la conjoncture.
- Prise en compte des charges de l'école dans le système de péréquation.
- Réforme de la péréquation des charges, notamment avec l'abandon du coefficient de surcharge structurelle dans le calcul de celle-ci.
- Abandon de l'Etat des divers reports financiers.

Au niveau du personnel communal, les bases légales actuelles laissent apparaître un besoin stable en EPT pour les années à venir, à l'exception du parascolaire où un besoin important est annoncé. Concernant la masse salariale globale, celle-ci devrait être stable, voir moindre dans les années à venir en raison d'une diminution potentielle du nombre d'enseignants nécessaires.

Concernant les charges d'aide sociale, les prévisions sont peu réjouissantes et force est de constater que notre Commune n'a que peu ou pas d'emprise sur ce point. De nombreux aspects ne permettent aujourd'hui pas une vision future optimiste. Par exemple, l'aide aux assurances maladies influence fortement les dépenses de l'aide sociale et les hausses futures prévues des primes maladies devraient influencer encore plus négativement nos dépenses dans ce domaine.



Concernant les investissements, il convient de dire que certains d'entre eux peuvent aujourd'hui paraître superflus. Pour le Conseil communal, l'objectif est de dépeindre une vision complète des besoins de la Commune, sous la forme d'un « catalogue » des investissements qu'il conviendra de considérer. Il va de soi que l'état futur des finances communales et en particulier le respect du frein à l'endettement, dictera en temps voulu les investissements prioritaires pour notre Commune.

3.9. Demande d'un crédit-cadre de CHF 808'000 pour l'eau potable et d'un crédit-cadre de CHF 680'000 pour l'assainissement en 2018.

La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 29 janvier dernier. Les points suivants ont retenu notre attention ou ont suscité des questions :

- Compte tenu du risque que le projet de rénovation de la traversée de Chézard-Saint-Martin ne pourra pas démarrer en 2018 en raison de l'absence de budget de l'Etat, le Conseil communal propose d'augmenter conditionnellement les crédits attribués à d'autres projets.
- Ces deux crédits-cadres vont en effet évoluer par rapport aux décisions cantonales pour le chantier de Chézard-Saint-Martin.
- Si les travaux précités commencent en 2018, le Conseil communal garantit de respecter les investissements prévus par le budget et de ne pas dépasser CHF 250'000 pour l'eau potable et CHF 400'000 pour l'assainissement.
- A la question de savoir en quoi consiste « sécuriser l'accès » aux réservoirs de Malvilliers et aux puits Mornod, il a été répondu qu'il s'agit de remplacer des couvercles et cadenas ainsi que de mettre des barrières autour des zones S1.
- Aux questions d'utiliser l'ancien réservoir de Saule pour du turbinage ou du stockage d'eau pour l'agriculture, il a été répondu que le potentiel pour le côté énergie est insignifiant. Pour ce qui concerne l'usage de l'eau à des fins agricoles, il faudrait recréer un nouveau branchement des captages. De plus l'exploitation de cette cuve ainsi que l'entretien du bâtiment, de la cuve et les coûts de branchements, devraient être totalement de la responsabilité des agriculteurs, par exemple au moyen d'une convention. Enfin, les besoin d'étiage du Seyon répondent à certaines obligations de l'Etat, il faudrait également en tenir compte, et c'est justement quand les agriculteurs ont besoin d'eau (période sèche) que l'étiage est nécessaire.
- On a relevé que depuis l'introduction de la taxe au sac les déchets ont doublé dans les steps, d'où la nécessité de conserver des dégrilleurs malgré le système séparatif.
- Seul des chantiers maitrisables sans génie civil ont été privilégiés pour compléter le crédit-cadre de l'assainissement pour éviter de mauvaises surprises financières.

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté à la majorité des membres présents le rapport.

3.10 Travaux complémentaires dans le cadre de A4EOVR

La CGF a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 29 janvier dernier. Les points suivants méritent mention :



- La présente demande de crédit de CHF 547'000.- a pour objet la réalisation de travaux rendus indispensables en raison de défauts de conception du collecteur de Boudevilliers. Ces défauts entraînent des frais de fonctionnement et d'entretien annuels de l'ordre de CHF 60'000.-.
- Le rapport explique précisément les causes de ces dysfonctionnements, reconnus d'ailleurs par le bureau d'ingénieur responsable. Un dédommagement a été négocié à hauteur de CHF 100'000.-. La CGF estime que cette somme constitue un minimum au vu des conséquences financières considérables assumées de 2010 à 2017 par la collectivité. Elle relève également que le bureau incriminé « offre » environ la moitié de ce montant sous forme d'honoraires non facturés pour l'étude du projet censé corriger sa propre erreur de conception, procédé quelque peu particulier !
- La CGF soutient évidemment le concept du nouveau projet présenté, soit l'évacuation gravitaire. Elle relève cependant les risques liés au forage dirigé de 376 m avec recouvrement atteignant 18 m. Une adjudication forfaitaire a donc été souhaitée afin de limiter le risque de mauvaise surprise.
- En matière financière, bien que les crédits votés à l'époque par les Communes concernées et fusionnées depuis eussent permis de financer ces travaux, la CGF estime qu'il était juste de les boucler.
- Le coût net des travaux, après déduction de la participation de la Commune de Valangin, du solde de l'indemnité du bureau d'ingénieur et de la subvention de l'Etat, s'élève à quelque CHF 250'000.-, ce qui correspond à peu de chose près à la somme indiquée dans le cadre de la planification des investissements 2018.
- La charge annuelle de CHF 6'700.-, comptabilisée au chapitre « assainissement », est autofinancée.

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté à l'unanimité le présent rapport.

3.11 Initiative communale « Pour l'accueil parascolaire »

Le 5 février dernier, la Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'initiative communale « Pour l'accueil parascolaire ».

Cette première initiative communale, depuis la création de Val-de-Ruz, a d'abord donné lieu à un premier débat concernant sa **recevabilité**. Celle-ci ne fut contestée par aucun des membres présents de la Commission. En effet, comme l'a stipulé le chef du Service des communes, la LAE fixe un objectif minimal, à savoir « encourager le développement préscolaire et parascolaire de sorte à atteindre au moins 20% pour l'accueil parascolaire ». Ainsi, il apparaît que le texte de l'initiative est conforme aux exigences du droit cantonal dans le sens où il demande « simplement » une application plus contraignante des dispositions de la LAE. Notre avis concernant la recevabilité de l'initiative a donc été positif.

Concernant la **position** des commissaires présents sur l'initiative, celle-ci fut unanime : avec les difficultés financières que connaît notre Commune, il serait irresponsable de soutenir une proposition aussi contraignante sur le plan organisationnel et financier. Pour rappel, Val-de-Ruz dispose actuellement d'un taux de 19% de places d'accueil par rapport à la population d'élèves et est donc en bonne voie pour atteindre le taux de 20% en 2020 demandé par la LEA. L'initiative rendrait nécessaire la création de nombreuses structures supplémentaires, avec un surcoût important pour notre Commune et figerait dans le marbre des dispositions strictes sur une situation fluctuante méritant un certain bon sens. Ce bon sens fait largement



défaut lorsqu'on pense par exemple au fait que l'initiative imposerait la création d'une structure au Pâquier alors que seulement 14 élèves y sont scolarisés.

La Commission de gestion et des finances est d'avis qu'il faut laisser au Conseil communal la maîtrise de la gestion des places mises à disposition dans notre Commune afin qu'il puisse pleinement optimiser l'offre proposée dans l'ensemble de celle-ci.

3.12 Octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne

La CGF a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à l'octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne.

Lors de la séance du 9 avril 2018, le Conseil communal nous a fait part du devoir pour notre Commune de procéder à une garantie formelle à la suite d'un changement de dispositions légales. En effet, au sens de l'article 72c de la LPP, la Commune doit s'engager à garantir l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance envers les assurés actifs et retraités – dont elle est et a été l'employeur – pour la part employeur. Jusqu'au 31 décembre 2016, cette garantie était assurée par l'Etat de Neuchâtel.

Concrètement, cette garantie devra être inscrite en **annexe** du bilan de la Commune et concerne :

- les prestations de vieillesse, de risque et de sortie ;
- les prestations de sortie dues à l'effectif sortant en cas de liquidation partielle ;
- les découverts techniques affectant l'effectif d'assurés restant en cas de liquidation partielle.

Il s'agit d'une garantie formelle sans intégration des chiffres au bilan. Les engagements concernés sont de deux types. D'une part, une participation unique d'assainissement dont l'apport supplémentaire se monte à CHF 795'116 et qui est dû au 1^{er} janvier 2019. Et, d'autre part, le montant du découvert technique au sens de l'article 2a LPP qui est de CHF 36'667'651 pour l'exercice 2017. Un montant de CHF 12'500'000 a déjà été comptabilisé au bilan 2017.

La convention d'affiliation de la Commune a déjà été transmise à prévoyance.ne par le Conseil communal. Le présent arrêté représente une annexe à cette convention requise par le droit fédéral.

Le présent rapport n'a aucun impact financier direct sur les finances communales et l'inscription de cette garantie en annexe du bilan de notre Commune n'aurait d'incidences pour notre Commune qu'en cas défaut de l'institution de prévoyance.

Au vue des motifs mentionnés ci-dessus, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée en faveur de ce rapport à l'unanimité des membres présents.



3.13. Crédit d'engagement de CHF 850'000 pour la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable à Savagnier – rue des Corbes

La CGF lors de sa séance du 9 avril a pris connaissance du rapport du Conseil communal pour « Crédit d'engagement de CHF 850'000 pour la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable à Savagnier – rue des Corbes ».

Les points suivants ont retenu notre attention :

- Le rapport est très bien détaillé sur l'historique du projet d'assainissement d'eau potable pour le village de Savagnier.
- Le Conseil communal nous a expliqué la méthode d'analyse de l'état d'une conduite d'eau. L'ancienneté (environ 100ans, en l'occurrence) et l'historique du nombre de fuites sont déterminant pour choisir son remplacement. Lors du projet de modernisation de 2017 cette analyse montrait que le remplacement de la conduite d'eau de la rue des Corbes n'était pas nécessaire.
- En juin 2017 lors de la phase d'évacuation des matériaux ceux-ci ont été testés positifs aux HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Cet état a engendré la refonte du caisson de la route.

Aujourd'hui la couche finale n'est pas encore posée et donc il est opportun de remplacer cette conduite d'eau pour éviter d'éventuels creusages en cas de fuites. Cette nouvelle conduite aura un diamètre de 150 mm garantissant le respect des normes de défense incendie.

La nouvelle conduite sera posée au centre de la chaussée étant donné que le sous-sol du trottoir est déjà occupé. Le projet s'inscrit dans l'emprise du chantier de la route cantonale soit env. 600 m.

Le tableau du chapitre **2.2 coût des travaux** présente le détail du crédit d'engagement de CHF 850'000. Il est à noter que le remplacement des branchements situé sous la nouvelle route cantonale est nécessaire. Ces branchements depuis la conduite maîtresse jusqu'à l'habitation appartiennent aux privés (voir règlement des eaux du 18 avril 2016) et les coûts de remplacement seront en principe à leur charge.

Conformément à la décision du Conseil communal, 20% de la part d'investissement sera financée via un prélèvement à la taxe unique d'eau.

Au vu de ce qui précède, la CGF, malgré une situation budgétaire compliquée, a accepté à l'unanimité, le rapport du Conseil communal.

3.14. Elaboration d'un plan d'aménagement local(PAL)

En séance de commission la CGF a pu prendre connaissance des enjeux de l'élaboration d'un plan d'aménagement local.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour son rapport d'information circonstancié.

Nos remarques se limitent au seul aspect financier.



Il faut relever que le crédit-cadre d'un montant de CHF 745'000.—du 29 septembre 2014 n'a pas permis de réaliser une réelle pré étude d'un PAL. Par contre le PDR est tout de même l'outil qui doit rendre possible l'établissement d'un cahier des charges cohérent en vue d'élaborer le PAL.Celui-ci est projeté en quatre étapes pour un montant approximatif de CHF 815'000 sur les cinq prochaines années.

Ainsi nous serons sollicité une première fois en novembre 2018 pour un crédit estimé aujourd'hui à CHF 100'000.

Nous sommes satisfaits, car le Conseil général pour chaque-une des étapes se prononcera sur une demande de crédit.

Au vu de ce qui précède, la CGF a pris acte du rapport à l'unanimité des membres.

3.15. MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL DE BOUDEVILLIERS, SECTEUR « SÉCHERON »

La CGF a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant le secteur Sécheron, au-dessus de la future zone industrielle du Chillou, lors de sa séance du 9 avril 2018.

Ce dernier n'a pas créé le débat ni soulevé de questions, la CGF a suivi l'avis du Conseil communal sur le fait qu'une « zone d'activités économiques » est logique entre le périmètre de La Croisée les ambulances Roland et la future zone industrielle du Chillou. Aujourd'hui les parcelles 2916 et 2917 sont affectées à la zone « résidentielle d'habitation de moyenne densité II », ce qui n'est pas opportun au milieu des activités de ce secteur.

L'opération coûtera environ CHF 15'000 en prenant en compte les émoluments cantonaux, les frais de publication et les frais annexes (par exemple l'organisation de la séance publique d'information).

Cette modification législative découlant d'une initiative des entreprises, ces dernières acceptent de prendre à leur charge les coûts de l'étude répartis selon la surface des parcelles concernées.

Les montants y relatifs seront refacturés par la Commune une fois l'étude réalisée.

Au vu de ce qui précède, la CGF s'est prononcée à l'unanimité des membres présents pour soutenir ce rapport.

4. Décisions importantes

4.1. Situation financière de l'exercice 2017 (04.09.2017)

La projection des comptes 2017 indique un écart négatif de CHF 800'000 par rapport au budget déjà déficitaire. La raison principale se trouve dans la baisse de rentrées des impôts.



La hausse du coefficient fiscal est abordée, la manière de travailler les différents axes d'économies a été débattu et permis de fixer quelques priorités.

4.2. Mesures d'économie

La liste des 73 mesures de consolidation financière a été revue pour constater qu'une partie a été réalisée ces dernières années. Les pistes d'économies encore possibles se situent à deux niveaux, soit des économies impopulaires de quelques CHF 186'000 et des économies douloureuses de quelques CHF 500'000.

Décision : uniquement si l'augmentation du coefficient fiscal devait être refusée. Par contre la participation des parents aux frais de transports doit être réétudiée en 2018.

4.3. Cession de terrain à Savagnier-Réhabilitation de la Place du Tilleul

Nous approuvons de céder environ 35 m² du bien-fonds 2719 du cadastre de Savagnier et de supprimer les servitudes de passage au profit de M. Liehner.

5. Autres

Le Conseil d'Etat a décidé de ne plus utiliser la Ferme Matile, la dédite sera donnée pour le 30 juin 2018. Le Conseil communal réfléchit à l'avenir de ce bâtiment.

Nous avons remis à jour les thèmes à traiter qui, selon les priorités, se doivent d'apporter une plus-value pour les citoyens, contribuer à un maximum d'efficacité et atténuer le plus possible la réduction des prestations.

Nous tenons à relever la qualité des échanges avec notre Conseil communal qui a selon nos connaissances toujours joué la transparence et pris en compte nos remarques et propositions.

Il s'agit aussi de remercier Laurent Brahier, Yves Bucher et Jérémy Bachmann pour l'élaboration des procès-verbaux dans lesquels vous pouvez prendre connaissance des questions-réponses de nos séances avec le Conseil communal.

Fontainemelon, le 16 mai 2018.

Le président
A. Soguel



COMMISSION D'AFFERMAGE

Rapport d'activités 2017

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Cuche François	PS	Président
Masini Christian	PLR	Vice-président
Huguelit Yann	-	Membre
Junod Jean-Philippe	PS	Membre
Beausire Thierry	PLR	Membre
Meyer Jacques	-	Secrétaire

2. Nombres de séances

La première séance de la commission d'affermage s'est déroulée le 7 juin 2017 à 19h00 dans les locaux de l'administration communale à Cernier, tous les membres de la commission étaient présents.

Lors de la partie préliminaire de cette séance, le vice-président (M. Masini) et le secrétaire (M. Meyer) sont nommés.

Une seconde séance était planifiée en date du 19 juin 2017 pour prise de décision sur une parcelle en cas de réponse négative du fermier, séance finalement annulée suite à l'accord de ce dernier.

3. Sujets traités

3.1. Parcelle No 1994 (partielle) - Les Geneveys-sur-Coffrane

Suite à la cession des activités du fermier sur cette partie de parcelle, décision à prendre sur l'attribution à l'un des deux candidats intéressés pour la reprise de celle-ci.

3.2. Parcelle No 1995 (partielle) - Les Geneveys-sur-Coffrane

Suite à la cession des activités des fermiers sur cette partie de parcelle, décision à prendre sur l'attribution à l'un des candidats intéressés à la reprise.

3.3. Parcelle No 544 - Les Geneveys-sur-Coffrane

Suite à la cession des activités des fermiers sur cette parcelle, décision à prendre sur l'attribution à l'un des candidats intéressés à la reprise.



3.4. Parcelle No 1993 - Les Geneveys-sur-Coffrane

Suite à la cession des activités du fermier sur cette partie de parcelle, décision à prendre sur l'attribution au candidat intéressé à la reprise.

4. Décisions importantes

4.1. Parcelle No 1994 (partielle) - Les Geneveys-sur-Coffrane

Il a été décidé de suspendre la procédure d'attribution de la parcelle partielle no 1994 en attendant la réponse de l'un des fermiers car une réponse positive de celui-ci pourrait permettre de résoudre un conflit en attente de solution depuis de nombreuses années.

A noter que pour des motifs d'utilité publique, le Conseil communal peut décider d'attribuer des terres sans recourir à la procédure de mise en soumission, ceci est mentionné dans le règlement d'affermage adopté par le Conseil général en date du 14 novembre 2016.

Après réflexion et nombreuses discussions, voici la décision :
Attribution de la parcelle à M. Tanner pour CHF 514.00/année.

4.2. Parcelle No 1995 (partielle) - Les Geneveys-sur-Coffrane

Décision d'attribution de la parcelle à M. Jacot pour CHF 38.00/année.

4.3. Parcelle No 544 - Les Geneveys-sur-Coffrane

Décision d'attribution de la parcelle à M. Jacot pour CHF 198.00/année.

4.4. Parcelle No 1993 - Les Geneveys-sur-Coffrane

Renonciation du fermier intéressé car trop onéreux à son avis (CHF 50.00/année).

5. Autres

Néant.

Cernier, le 5 juin 2018

Au nom de la Commission d'affermage
Le président

Cuche François

COMMISSION DE POLICE DU FEU RAPPORT DE L'ANNEE 2017

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

1. COMMISSION DE POLICE DU FEU

1.1 Président: François Cuche

Adresse : Commune de Val-de-Ruz, Sécurité, Rue Charles l'Eplattenier 1,
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

Membres: voir liste des membres annexée

Adresse administration communale :

Commune de Val-de-Ruz, Sécurité, Rue Charles l'Eplattenier 1,
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

Tél. 032 886 56 32

2. PREVENTION ET PROTECTION INCENDIE

2.1 Inspection périodique des bâtiments (y compris permis d'occupation délivrés) selon les articles 22 à 30 de la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS) du 27 juin 2012 et les articles 54 à 56 de son Règlement d'application (RALPDIENS) du 24 mars 2014.

2.1.1 Nouveaux bâtiments / changement d'affectation
Art. 55 RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	8
Nombre de décisions données	3
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	19

Remarques :

2.1.2 Bâtiments devant être utilisés au moins une fois tous les 10 ans (visites renouvelées tous les 10 ans). Par exemple, les bâtiments d'habitation, administratifs etc.

Art. 56 lettre a RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	471
Nombre de décisions données	79
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	167

Remarques :

2.1.3 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 8 ans (visites renouvelées tous les 8 ans). Par exemple, les bâtiments d'habitation avec entreprise artisanale, etc.

Art. 56 lettre e RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	44
Nombre de décisions données	21
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	64

Remarques :

2.1.4 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 4 ans (visites renouvelées tous les 4 ans). Par exemple, les bâtiments agricoles, homes, carrosseries, hôtellerie, etc.

Art. 56 lettre b RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés 90

Nombre de décisions données 20

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 90

Remarques :

2.1.5 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 2 ans (visites renouvelées tous les 2 ans). Par exemple, les hôpitaux, industries avec risques particuliers, etc.

Art. 56 lettre c RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés 6

Nombre de décisions données 4

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 9

Remarques :

2.1.6 Bâtiments devant être visités annuellement (visites renouvelées chaque année). Par exemple, les cinémas, théâtres, constructions temporaires, etc.

Art. 56 lettre d RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés 0

Nombre de décisions données 0

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 7

Remarques :

2.1.7 Total des inspections (points 2.1.1 à 2.1.6)

Nombre de bâtiments inspectés durant l'année 619

Nombre de décisions données durant l'année 127

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 356

2.1.8 Total des bâtiments (polices) sis sur le territoire communal (chiffre donné par l'ECAP à partir du 1^{er} janvier, Tél. 032 889 62 22) 6530

Valeur assurée (indice 118.0) : CHF 4'868'856'346.00

Détail par localité

<u>Localité</u>	<u>Nombre de bâtiments</u>	<u>Valeur assurée</u>
Cernier	708	716'685'862.00
Chévard-St-Martin	779	498'802'254.00
Dombresson	609	471'596'259.00
Villiers	252	156'378'573.00
Le Pâquier	166	97'584'979.00
Savagnier	559	325'554'655.00
Fenin-Vilars-Saules	381	245'772'900.00
Fontaines	538	364'541'186.00
Engollon	58	52'334'959.00
Fontainemelon	451	405'500'832.00
Les Hauts-Geneveys	460	318'814'717.00
Boudevilliers	391	335'378'888.00
Coffrane	308	196'304'065.00
Les Geneveys-s/Coffrane	559	514'750'386.00
Montmollin	311	168'855'831.00

2.1.9 Pourcentage des inspections exécutées durant l'année par rapport au total des bâtiments (polices) 9,48 %

Remarques:

Val-de-Ruz, le 14 février 2018

Commission de la police du feu :

L'administratrice:



Le chef du dicastère:



IMPORTANT :

Ce rapport sera retourné par courrier ou par courriel **avant le 15 février 2018** au Secteur Prévention, Etablissement cantonal d'assurance et de prévention, Place de la Gare 4, Case postale, 2002 Neuchâtel, ecap@ne.ch.

	Nom	Prénom	Adresse
1	Allisson	Emilien	Grand'Rue 36b - 2056 Dombresson
2	Augsburger	Laurent	Passage des Condémines 3 - 2056 Dombresson
3	Bracelli	Fabrice	La Charrière 6 - 2057 Villiers
4	Callias	François	Au Ruz Baron 13 - 2046 Fontaines
5	Challandes	Pierre-Frédéric	Rue des Prélets 6 - 2046 Fontaines
6	Cuche	Pierre-Etienne	Le Côté 10 - 2058 Le Pâquier
7	Diacon	Olivier	Chemin de l'Orée 2 - 2056 Dombresson
8	Emourgeon	Raphaël	Impasse des Alisiers 2 - 2053 Cernier
9	Etienne	Michel	Rue des Frênes 28 - 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
10	Favre	Jean-Bernard	Marronniers 4 - 2052 Fontainemelon
11	Feuz	Jean-Bernard	Allée des Peupliers 2a - 2056 Dombresson
12	Gandolfo	Simon	Le Côté 24 - 2054 Les Vieux-Prés
13	Hadorn	Willy	Centre du village 2 - 2058 Le Pâquier
14	Huguenin	Patrice	Chemin des Vergers 6 - 2057 Villiers
15	Jacot	Christophe	Chemin des Lilas 14, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
16	Jacot	Claude-Alain	Chemin des Pommiers 12 - 2052 Fontainemelon
17	Jacot	Pierre-André	Rue de la Lessiverie 3 - 2207 Coffrane
18	Kaeser	Christian	Chemin des Pommiers 30 - 2052 Fontainemelon
19	Kohli	Olivier	Les Dévins 8 - 2058 Le Pâquier
20	Leuenberger	Francis	Rue de la Chapelle 17 - 2208 Les Hauts-Geneveys
21	Locorotondo	Angelo	Rue des Doloires 5a - 2063 Saules
22	Marzo	Tania	Rue de la Chapelle 10 - 2208 Les Hauts-Geneveys
23	Meyer	Jean-Pierre	Rue du Temple 3 - 2046 Fontaines
24	Oppliger	Hervé	Le Crêt-de-Châble 7 - 2057 Villiers
25	Otter	André	Rue du Bois-Noir 12 - 2053 Cernier (dès le 01.10.2016)
26	Pessotto	César	Rue de l'Ouest 17 - 2052 Fontainemelon
27	Polletta	Olivier	La Jonchère 49 - 2043 Boudevilliers
28	Rollier	Serge	Rue des Monts 3 - 2053 Cernier
29	Widmer	Jean-Paul	Route de Bayerel 6 - 2063 Engollon
30	Wüthrich	Christian-Marc	Sur les Roches 3 - 2058 Le Pâquier

Dernière mise à jour le 26.09.2017 / Sbu

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE SALUBRITE PUBLIQUE ET LA POLICE SANITAIRE

Composition du bureau de la commission pour 2017

Président: Cuche François

Vice-président : Carrard Marcel

Secrétaire: Tripet Yann

Nombre de séances de la commission: 1

Questions examinées par la commission au cours de l'année

1. Eaux usées – Avez-vous signalé au service communal ou cantonal compétent des anomalies constatées? oui non

Si oui, lesquelles?

Êtes-vous intervenus directement?

oui

non

Si oui, indiquez les motifs de l'intervention:

2. Eaux superficielles, souterraines – Avez-vous signalé au service compétent des anomalies constatées? oui non

Si oui, lesquelles?

3. Eaux de boisson dans les immeubles non reliés au réseau public de distribution – Avez-vous répertorié les distributions d'eaux à des tiers ne provenant pas d'un réseau public? oui non

Si oui, avez-vous dû signaler des cas de non respect au service concerné?

oui

non

Remarques éventuelles:

4. Déchets générés par les animaux, cadavres – Avez-vous signalé au service vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales? oui non

Si oui, lesquels?

5. Déchets ménagers, industriels, d'artisanat, de chantier, agricoles – Avez-vous signalé à l'autorité communale des amoncellements de matériaux aux abords des immeubles et endroits non autorisés? oui non

Avez vous donné directement des ordres:

oui

non

Si oui, lesquels? Les Gens du Voyage (déchets, peinture)

6. Lieux de détention et d'élevage d'animaux – Avez-vous signalé au vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales en matière de détention, d'élevage, de transport et de commerce d'animaux? oui non

Avez-vous donné directement des ordres:

oui

non

Si oui, lesquels?

7. Animaux et insectes nuisibles, parasites, locaux ou objets nécessitant des opérations de désinfection ou de désinfestation – votre commune dispose-t-elle d'un désinfecteur officiel?

oui non

Si oui, à combien de reprises est-il intervenu en cours d'année?

Énumérez les causes principales des interventions:

Si vous ne disposez pas d'un désinfecteur officiel, à qui adressez-vous les demandes de désinfection et de désinfestation qui vous sont adressées? Aux entreprises en activité sur le canton

8. Cimetière – Avez-vous contrôlé le bon état d'entretien du cimetière, de même que de tous les bâtiments s'y trouvant?

oui non

Êtes-vous intervenus?

oui non

Si oui, énumérez les raisons

9. Nuisances industrielles – Des nuisances provoquées par des ateliers ou activités à l'intérieur même des immeubles d'affectation mixte vous ont-elles été signalées?

oui non

Si oui, précisez lesquelles:

10 Écoles – Avez-vous visité les locaux sanitaires et réservés aux sports notamment?

oui non

Avez-vous fait des remarques particulières?

oui non

Si oui, précisez lesquelles:

11. Homes, pensions – Le service de la santé publique visite périodiquement toutes les institutions de santé. Des problèmes ont-ils néanmoins été portés à votre connaissance?

oui non

Si oui, précisez lesquels ainsi que le nom de l'institution:

12. Etablissements publics et locaux commerciaux – votre commune dispose-t-elle de tels établissements sur son territoire?

oui non

Si oui, avez-vous effectué des contrôles relatifs à leur bon état d'entretien, notamment des locaux sanitaires?

oui non

Si vous avez donné des ordres particuliers, précisez lesquels: non

13. Etablissements d'abatage – votre commune dispose-t-elle d'une telle structure?

oui non

Si oui, avez-vous des problèmes particuliers à signaler?

14. WC publics – votre commune dispose-t-elle de WC publics?

oui non

Si oui, un contrôle régulier est-il effectué?

oui non

Remarques éventuelles: par le personnel communal chargé de leur entretien

Des WC publics ont été fermés au vu de la non possibilité de les maintenir dans un état acceptable.

15. Ateliers et établissements industriels – de telles structures existent-elles sur le territoire de votre commune? oui non

Si oui, avez-vous dû intervenir en cours d'année: oui non

Remarques éventuelles:

16. Emplacements destinés aux sports, aux bains et aux soins corporels – avez-vous effectué une surveillance de l'hygiène en ce qui concerne les installations suivantes?

- Piscines oui non
- Salons de coiffure oui non
- Fitness et saunas oui non
- Salons de massage oui non
- Locaux réservés aux solariums oui non
- Salons de tatouage et de piercing oui non

Des remarques ont-elles été notifiées aux exploitants de ces structures et si oui, lesquelles?

17. Immeubles, habitations et ateliers – Des ordres sanitaires ont-ils été donnés en ce qui concerne la salubrité des habitations et de leurs abords? oui non

Si oui, précisez le détail des interventions (si besoin sur une liste séparée):

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

18. Toxiques et substances dangereuses pour l'environnement – Avez-vous signalé au service de la consommation ou au service de l'inspection et de la santé au travail un ou plusieurs cas d'entreposage non conforme de substances toxiques? oui non

Remarques

19. Nuisances sonores et rayons laser lors de manifestations – Avez-vous signalé des cas de nuisance au service compétent ou à la police cantonale? oui non

Remarques éventuelles:

20. Prévention des intoxications par les cueillettes privées non commercialisées de champignons – Êtes-vous en mesure d'orienter la population sur la mise à disposition d'un contrôle des champignons? oui non

Remarques éventuelles:

21. Aération, isolation thermique et phonique, chauffage et confort climatique des appartements et locaux – Procédez-vous, avec la police des constructions ou la commission d'urbanisme au contrôle régulier des bonnes conditions de l'habitat (chauffage, humidité, etc.)? oui non

Avez-vous donné des ordres sanitaires en cours d'année?

oui non

Si oui, donnez le détail des interventions:

1. Cernier, appartement, moisissures
2. Fontaines, appartement neuf, moisissures
3. Dombresson, appartement neuf, moisissures
4. Le Pâquier, appartement, chauffage – isolation fenêtres
5. Villiers, appartement, traces d'humidité

22. Hygiène et risques liés à la pollution intérieure – Avez-vous dû intervenir en cours d'année en ce qui concerne des problèmes d'isolation thermique des habitations?

oui

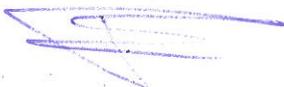
non

Si oui, donnez le détail des interventions:

1. Cernier, appartement, déchets en excès

Au nom de la commission de salubrité publique

Le président



Le secrétaire



Note: Un exemplaire de ce rapport doit être adressé au Service de la santé publique, Rue Pourtalès 2, 2000 Neuchâtel et au Conseil communal



SALUBRITE PUBLIQUE - ANNEE 2017

Date demande	Adresse	Objet visité	Propriétaire(s)	Locataire(s)	Raison de la visite	Visite effectuée	Ordre sanitaire
13.01.2017		Hôtel-restaurant La Croisée			Changement de gérant	23.01.2017	X
09.02.2017		Chambre d'hôte			Pour demande d'autorisation d'exploiter une chambre d'hôte auprès du SCAV	08.03.2017	
04.04.2017		Appartement (rez-de-chaussée gauche)			Problème de moisissures	18.04.2017	X
27.03.2017		Appartement (1er étage droite)			Problème de moisissures	18.04.2017	X
04.05.2017		Chambres d'hôtes			Pour demande d'autorisation d'exploiter des chambres d'hôtes auprès du SCAV	03.07.2017	
26.06.2017		Entrepôt et stockage de matériel			Demande autorisation d'habitation	06.07.2017	
22.08.2017		Appartement			Appartement insalubre, trouble de diogène	01.09.2017	
07.07.2017		Chambres sises			Demande autorisation d'exploiter les chambres	21.08.2017	



COMMISSION DE SÉCURITÉ

Rapport d'activités 2017

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Richard Sylvie	Les Verts	Vice-présidente
Oppliger Hervé	PLR	Secrétaire-rapporteur
Etienne Michel	-	Membre
Favre Michel	UDC	Membre
Masini Christian	PLR	Membre
Richard Nicolas	PS	Membre
Senn Cédric	PS	Membre

2. Nombres de séances

Deux ; les 9 février et 14 septembre 2016.

3. Sujets traités

3.1. Première séance le 24.01.2017

1. Présences
2. Procès-verbal des séances du 9 février 2016 et du 14 septembre 2016
3. Rapport concernant le renouvellement de trois véhicules du SDI VdR
4. Réorganisation de la Protection civile
5. Divers

3.2. Deuxième séance le 30.08.2017

Conseil régional de sécurité, 1^{ère} PARTIE (ensemble des participants)

1. Accueil et présences
2. Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2016
3. Retour du Conseil cantonal de la sécurité
4. Tour de table des différents intervenants
5. Organisation PCI



6. Organe de conduite régionale – règlement
7. Mesures sanitaires à mettre en place lors de manifestations importantes
8. Section engagement en faveur de la collectivité
9. Divers

2^{ème} PARTIE (membres de la Commission de sécurité de VdR ; représentant de la Commune de Valangin ; commandants OPC VdR et SDR VdR)

1. Etude du projet de loi PCI et du cahier des charges des commandants OPC
2. Ambulances – point de la situation

4. Décisions importantes

4.1. Première séance le 24.01.2017

Demande de crédit pour le renouvellement de véhicules du SDI VdR : véhicule tracteur 4X4, véhicule d'extinction, moyen de sauvetage aérien.

4.2. Deuxième séance le 30.08.2017

Projet de loi PCI et cahier des charges des commandants OPC.

Mesures sanitaires lors de manifestations importantes.

5. Autres

16.03.2017 : Tenue du rapport annuel du dicastère de la Sécurité de Val-de-Ruz à Fontainemelon.

11.05.2017 : Lors d'un cours PCI d'une semaine à la Vue des Alpes, invitation de l'OPC VdR à visiter le chantier de remise en état des gradins du site (en vue de la Fête cantonale de lutte des 10-11 juin 2017).

Les Hauts-Geneveys, le 12 mai 2018

Au nom de la Commission de sécurité
La vice-présidente
Sylvie RICHARD



COMMISSION DES AGRÉGATIONS ET NATURALISATIONS

Rapport d'activités 2017

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Carrard Marcel	PLR	Président
Romerio Isabelle	PS	Vice-présidente
Geiser Claudine	PLR	Secrétaire-rapporteuse
Debrot Laurent	Les Verts	Membre
Martinez Vincent	Indépendant	Membre

2. Nombres de séances

Nous avons tenu 5 séances de fin juin 2017 à début mai 2018.

3. Sujets traités

Notre commission a traité 24 dossiers soit :

- 7 dossiers - 12 personnes le 28 juin 2017
- 4 dossiers - 8 personnes le 20 septembre 2017
- 3 dossiers - 5 personnes le 12 décembre 2017
- 3 dossiers - 12 personnes le 5 mars 2018
- 7 dossiers - 15 personnes le 7 mai 2018

Les candidats à la naturalisation provenaient principalement du Portugal (14), d'Italie (11), de France (11) et du Cambodge (7). Autres : Hongrie (4), Belgique (2), Pologne (1), Burkina Faso (1), Biélorussie (1).

Plusieurs familles ont fait des demandes groupées.

4. Décisions importantes

4.1. Acceptation/refus des demandes

Toutes les demandes de naturalisations ont été acceptées. Elles ont toutes été émises selon l'ancienne législation car déposées en 2017. Nous n'avons pas eu à traiter de dossier déposé en 2018.

Nous avons demandé à rencontrer une personne pour évaluer son niveau de compréhension du français.



4.2. Nouvelle loi sur la naturalisation

Sur les dossiers déposés après le 1er janvier 2018, de nouvelles conditions seront appliquées.

Pour les naturalisations ordinaires, seuls les porteurs d'un permis C pourront déposer une demande de naturalisation et la durée de séjour passe de 12 à 10 ans.

Avec la nouvelle loi, les conditions d'intégration sont plus restrictives. La nouvelle loi impose d'avoir, dans une langue nationale, un niveau linguistique au minimum B1 à l'oral et A2 à l'écrit alors que l'ancienne loi n'imposait pas aux cantons un niveau linguistique déterminé et le niveau linguistique exigé dans le canton de Neuchâtel était A2 en français oral uniquement.

La nouvelle loi impose aux candidat-e-s d'avoir des connaissances élémentaires géographiques, historiques, politiques et sociales de la Suisse. Une telle condition n'existait pas dans la procédure neuchâteloise en vigueur jusqu'en 2017.

5. Autres

Nous avons revu notre formulaire d'évaluation des candidats en l'adaptant aux familles au vu des demandes groupées que nous avons reçues en 2017.

En novembre 2017, une présentation a été donnée sur les nouvelles dispositions de naturalisation qui seront appliquées sur les dossiers de demandes déposés dès le 1^{er} janvier 2018.

Nous n'avons pas eu à traiter de demande d'agrégation (demande d'une personne d'être originaire de la commune de son domicile).

8 mai 2018

Au nom de la Commission des
agrégations et naturalisations
Le président
M. Carrard



COMMISSION DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

Rapport d'activités 2017

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Pieren Jean-Luc	UDC	Président
Bueche Pierre-Alain	PLR	Secrétaire rapporteur
Brechbuhler Jean-Claude	PLR	Membre
Geiser Daniel	PLR	Membre
Mihailovic Dragan	PS	Membre
Pauli Valentine	Les Verts	Membre
Senn Cédric	PS	Membre
Tripet Yann	PLR	Membre
Weber Pierre	-	Membre

2. Nombres de séances

Une, le 14 août 2017.

3. Sujets traités

3.1. Divers-Solde 2016-2017

Voir positions ci-dessous.

3.2. Traversée de Chézard-Saint-Martin

Dans sa séance du 14 août 2017, sur le fond, la commission ne change pas son analyse de la situation depuis décembre 2016 et accepte le projet.

Quelques remarques complémentaires au rapport 2016-2017 sont à relever :

A l'extrémité Est du village, le giratoire n'est plus d'actualité pour des raisons principalement financières.

La verdure doit être adaptée aux différents espaces avec un souci de coût pour son entretien et les arbres supprimés s'ils sont trop près du trottoir.

La solution « des pots » de Dombresson donne satisfaction.



Les discussions furent longues pour les passages piétons avec en finalité un accord sur les propositions selon projet. Les deux trottoirs devraient permettre aux usagers de trouver des cheminements sécurisés et pas trop longs sans îlots coûteux.

Pour la limite des véhicules la majorité des commissaires est favorable à la création d'un plateau entre le collège et la Rebatte avec un 40 km/h.

En ce qui concerne les canalisations la commission demande à ce que le dimensionnement prenne en compte un développement de quartier dans la partie Nord pour éviter une reprise dans un proche avenir.

Prendre en compte également un éventuel développement de l'entrée Est dans la distribution des canalisations sur ce secteur.

Pour l'alimentation électrique des lampadaires : penser à l'éventualité de modulation de l'éclairage dans la mesure possible.

Finalement, l'exclusion de tout trafic sur le chemin conduisant à l'école est la seule solution qui donne des garanties de sécurité pour les enfants.

La commission donne donc son aval pour le projet qui préserve sécurité, commodité, fluidité et sans aménagements luxueux.

3.3. Réfection et aménagement de la Rue des Corbes, Rte de la Tuillère, Place du Tilleul à Savagnier

Le rapport 2016-2017 fait déjà état de la position de la commission, pour rappel et en complément.

Bien que comprenant situation particulière liée aux travaux prévus rues de La Tuillère et des Corbes, dont la réalisation est directement liée à la réfection de la route cantonale, la Commission déplore la précipitation du Conseil communal dans ce dossier.

Un compromis a été trouvé en commission avec les représentants du Conseil communal et les mandataires, notamment les trottoirs et le quai de l'arrêt du bus, qui ne devront pas être pavés.

La commission précise toutefois que les travaux d'aménagement doivent être aboutis dans l'exécution de son concept, comprenant notamment l'éclairage prévu de l'abri du bus.

Par ailleurs les adjudications devraient être faites en séparant les travaux de l'Etat et ceux concernés par la Commune de manière à conserver une autonomie dans le contrôle des coûts.

La commission s'est donc prononcée en faveur du crédit d'engagement de CHF 706'000.



3.4. Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable à la Rue des Corbes à Savagnier

La commission avait relevé, dans son rapport 2016-2017, qu'une étude sur l'état des canalisations existantes était nécessaire avant la présentation du projet au Conseil général et la demande de crédit.

Les circonstances ont fait que la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable a été nécessaire poussant le Conseil général à l'acceptation du crédit complémentaire de CHF 850'000.

4. Décisions importantes

4.1. Projection vers l'avenir

Vu les difficultés financières de la Commune il n'y a plus, pour l'instant, de projet à discuter en commission selon le Conseiller communal Christian Hostettler.

Toutefois, la poursuite des études des traversées des villages via Fontainemelon notamment, doit rester une priorité.

Une séance prochaine pourra établir un calendrier et une vision la plus réaliste possible des travaux à prévoir pour les années à venir.

Les Hauts-Geneveys, le 22 mai 2018

Au nom de la Commission des
aménagements urbains
Le président
J.-L. Pieren



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Rapport d'activités 2017

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Villat Jan	PLR	Président
Pauchard Olivier	PLR	Vice-président
Romerio Isabelle	PS	Secrétaire-adjointe
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Collioud Alain	Les Verts	Membre
Martinez Vincent	Indépendant	Membre
Mihailovic Dragan	PS	Membre
Tanner Yves	UDC	Membre
Truong Pascal	PLR	Membre

2. Nombres de séances

La commission des règlements s'est réunie à deux reprises durant l'année 2017.

3. Sujets traités

3.1. Règlement des subventions en matière d'activités sociétales, sportives, culturelles et de loisirs

La commission est entrée en matière sur ce règlement par 5 voix contre 2 et 1 abstention. Elle a ensuite formulé un certain nombre de suggestions du point de vue formel.

3.2. Règlement communal sur l'approvisionnement en électricité

La commission a demandé quelques améliorations dans la présentation du rapport et suggéré certaines modifications de détail dans le règlement.

Au nom de la Commission des
règlements
Le président
J. Villat



COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DURABLE

Rapport d'activités 2017

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Lugon Alain	Les Verts	Président
Bueche Pierre-Alain	PLR	Vice-président
Blandenier Christian	PLR	Secrétaire-adjoint
Junod Jean-Philippe	PS	Secrétaire-rapporteur
Hon Filip	PLR	Membre
Monnier Teddy	PLR	Membre
Pauchard Olivier	PLR	Membre
Pieren Jean-Luc	UDC	Membre
Vallat André	PS	Membre

2. Nombres de séances

Trois séances se sont déroulées en 2017 : 8 mars, 28 juin et 27 septembre.

3. Sujets traités

3.1. Plan d'extension de la gravière du Tertre à Coffrane

La commission a examiné le rapport d'impact sur l'environnement concernant une demande d'extraction déposée par les entreprises exploitantes (Von Arx SA Peseux et Brechbühler & Cie), visant l'extension du périmètre actuellement légalisé, pour un volume d'extraction de 1'330'000 m³. Cette demande nécessite une modification de l'affectation de la zone agricole en zone d'extraction. Une partie du site sera remblayée à l'aide de déchets inertes (DCMI). Les terrains seront remis à l'agriculture après comblement du site. Un projet global de réaménagement des structures naturelles, comprenant en particulier des replantations de haies et création de plans d'eau temporaires pour les amphibiens, sera élaboré.

La commission émet un certain nombre de remarques sur le dossier, afin d'aider le Conseil communal à rédiger sa prise de position à l'intention du service de l'aménagement du territoire (SAT). En particulier, la commission demande au Conseil communal d'exiger des garanties pour la réalisation de plusieurs engagements énoncés dans le rapport d'impact (bruit, distances minimales au village, réalisation des mesures nature et paysagères, surveillance des travaux, garantie financière).



3.2. Préavis de synthèse du Canton lié au plan directeur régional

Dans son préavis, le Canton préavise favorablement le Projet de territoire développé par la région Val-de-Ruz. Celui-ci définit différentes attitudes de développement pour la couronne nord, pour les villages de plaine et villages pittoresques, pour les villages de la Côtière et Savagnier et pour la montagne. Les points touchant à la mobilité sont également jugés positivement. Le Canton émet néanmoins des réserves sur le fait qu'une grande partie du dézonage est prévue à la montagne et dans les villages de plaine, et très peu sur les villages de la Côtière (en particulier Savagnier). Il estime également que le dossier n'est pas conforme en ce qui concerne les SDA et doit être complété. Enfin, il demande que des mesures de gel soient prévues à court terme sur les terrains libres de construction identifiés comme secteurs de réduction potentielle jusqu'à la révision du PAL.

La commission estime que le Conseil communal doit défendre sa position exprimée dans le PDR, résultat d'une démarche participative à laquelle le SAT a également été impliqué. Les commissaires sont assez réticents en ce qui concerne l'établissement d'une zone réservée. Si des zones doivent néanmoins être réservées, notamment à Savagnier, il est demandé au Conseil communal d'agir avec discernement et d'utiliser cet argument stratégique pour négocier avec le Canton un PDR équilibré.

3.3. Préavis de synthèse du Canton lié au plan directeur sectoriel du Chillou

Le Canton accepte d'entrer en matière sur la création d'une nouvelle zone d'activités économiques (ZAE) mais fait part de plusieurs demandes de compléments. Il souhaite que la nécessité d'atteindre un rapport d'un emploi pour deux habitants soit justifiée. Il conditionne la mise en œuvre de la ZAE à une desserte en transports publics de niveau D. Il préavise négativement les quatre accès routiers prévus à la ZAE. Il demande qu'une étude d'impact sur l'environnement soit établie. La compensation des SDA doit être mieux étayée.

La commission s'étonne quelque peu de la demande du SAT d'établir une desserte en TP alors que le SCTR refuse toute demande d'extension venant de la Commune. Les commissaires relèvent le risque de coût élevé pour mener à bien les nombreuses études complémentaires demandées par le Canton. Certaines d'entre elles pourraient néanmoins être prises en charge par le Canton dès lors que le Chillou est considéré comme un pôle de développement d'importance régionale. La commission demande au Conseil communal de bien étayer les arguments de la Commune pour maximiser les chances d'acceptation par le Canton.

4. Décisions importantes

4.1. Nomination d'un vice-président

Suite à la démission de Daniel Geiser, la commission nomme Pierre-Alain Bueche au poste de vice-président.

La CDTD étant un organisme consultatif du Conseil communal, elle n'est pas appelée à prendre de décision mais uniquement à émettre des préavis à l'intention de l'exécutif.



5. Autres

Les commissaires sont informés par le Conseil communal sur les thèmes suivants :

- Plan directeur cantonal 2017
- Plan d'aménagement local de Val-de-Ruz
- Plan spécial du secteur de Rive
- Planification du tourisme hors zone à bâtir
- Stratégie de l'organisation de l'école et des lieux d'enclassement des élèves
- Projet de loi sur le stationnement des communautés nomades

Villiers, le 16 mai 2018

Au nom de la Commission du
développement territorial et durable
Le président
A. Lugon



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DU CENTRE SCOLAIRE DE LA CÔTE

Rapport d'activités 2017

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Cerini Claudio	PS	Membre
Pellissier Anne Christine	-	Membre

2. Nombres de séances

Deux, le 8 mars et le 16 mai 2017, à Montmollin, dans sa nouvelle composition ; Claudio Cerini était absent et excusé à ces deux séances et Anne Christine Pellissier à celle du 16 mai 2017.

3. Sujets traités

3.1. Rencontre

La séance précitée a donné l'occasion aux membres du Conseil de :

- faire connaissance et
- partager les préoccupations des personnes impliquées.

4. Autres

Le Conseil a été peu actif en 2017 en raison :

- du vote sur la fusion du Grand Neuchâtel,
- de l'élection des nouvelles autorités et
- de la recherche de parents d'élèves.

La Commune de Val-de-Ruz a démissionné du Cercle scolaire de La Côte au 31 décembre 2017.

Val-de-Ruz, le 17 avril 2018

Au nom du Conseil d'établissement
scolaire du Centre scolaire de La Côte
Le représentant
Cerini Claudio



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ÉORÉN

Rapport d'activités 2017

1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Fallet Mary-Claude	PLR	Membre
Pellissier Anne Christine	-	Membre

2. Nombres de séances

Cinq séances : 17 janvier, 21 mars, 26 avril, 19 octobre et 13 décembre 2017.

3. Sujets traités

3.1. Séance du 17 janvier 2017

Constitution du comité scolaire.

3.2. Séance du 21 mars 2017

Présentation du projet et rapport du Comité scolaire au Conseil intercommunal de l'ÉORÉN à l'appui d'une demande de dédommagement de la Commune de Corcelles-Cormondrèche pour la construction d'une halle de sport pour CHF 4'544'600.-.

3.3. Séance du 26 avril 2017

Adoption des comptes 2016.

3.4. Séance du 19 octobre 2017

Adoption du budget 2018



3.5. Séance du 13 décembre 2017

Révision du règlement général du Syndicat, présentation du projet Terreaux-Est, plan financier et des tâches, retrait du Val-de-Ruz de l'éorén.

4. Décisions importantes

Le Conseil intercommunal de l'EOréN a validé le retrait de Val-de-Ruz au 31 décembre 2017 de son cercle scolaire, lors de la séance du 13 décembre 2017.

Savagnier, le 15 mai 2018

Au nom du Conseil intercommunal de
l'EOréN
La représentante
Fallet Mary-Claude